

ABONNEMENT.

Un an... Six mois... Trois mois... On s'abonne... Chez MM. RICHARD et C^o.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication... Et du droit de modifier la rédaction...

On s'abonne :

A SAUMUR... A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Août 1874.

Demain, jour de l'Assomption, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

Bulletin politique.

La question de la reconnaissance du gouvernement de Madrid en reste toujours au même point. On lit dans la Poste, de Berlin :

« Des nouvelles reçues de Berlin dans les cercles diplomatiques de Vienne confirment la dépêche de Paris, d'après laquelle le gouvernement allemand travaille à amener la reconnaissance du gouvernement du maréchal Serrano. Les démarches que le cabinet de Berlin a faites à ce sujet, dans les derniers temps, auprès des différentes puissances, prouvent d'une manière certaine que l'Allemagne reconnaîtra le gouvernement espagnol aussitôt qu'elle sera sûre d'être imitée par les autres nations. »

Les gouvernements qui, sur l'invitation de celui de Berlin, reconnaîtraient le régime actuel de Madrid, seraient bien embarrassés pour justifier leurs résolutions. Il leur faudrait prouver que la dictature de Serrano offre des caractères de solidité et de vérité que n'avait pas la République de M. Castelar, dont les instances sont restées vaines auprès des cabinets. Il faudrait établir aussi que Serrano est plus maître en Espagne que ne l'était le pouvoir précédent. Or, c'est tout le contraire que nous voyons.

Le gouvernement actuel de Madrid, né du bon plaisir de la soldatesque, n'a pu encore en aucune manière faire absoudre son origine ; il ne s'appuie sur aucune représentation. Il ne possède pas le plus petit fantôme

de légalité. Il a eu le sabre pour père et mère, n'est revêtu d'aucun droit, ne subsiste que par l'état de siège, et n'a d'autre parrain politique que Pavia.

Exterminer les carlistes était le programme de Serrano ; c'est par là qu'il devait se recommander à la confiance de l'Espagne, ravir son admiration, grandir dans la pensée de l'Europe. Il n'a rien tenu de ce qu'il avait promis, n'a conquis aucun titre au respect, et le carlisme, au lieu de disparaître, n'a fait que s'étendre. Serrano n'a pu ni fermer les passages des Pyrénées, ni fermer la mer, ni tenir tête à Don Carlos, ni se faire écouter des populations attirées sous le royal étendard. Il assiste à la diminution successive des forces républicaines, au développement continu des forces royales.

Serrano, malgré les facilités et les faveurs qu'il a reçues du gouvernement français, a vu sa cause décroître et la cause de Charles VII grandir ; c'est un dictateur vaincu qui commande à Madrid. Quelle singulière façon de gagner du prestige devant les peuples !

On peut juger de l'ascendant de Serrano en Espagne et de sa triomphante popularité par l'effet qu'a produit la récente levée de cent vingt-cinq mille hommes ; le besoin avait inspiré le décret, le mécontentement entrave son exécution, et le dictateur n'est parvenu à constater que l'épuisement. C'est à peine si trente mille hommes sortiront de cette levée, et ce n'est pas l'enthousiasme qui éclatera dans leurs rangs.

Tout est usé dans la résistance militaire aux carlistes ; les grands coups ont été portés et n'ont pas réussi ; les tentatives peuvent recommencer, mais dans des conditions de découragement et de faiblesse morale. Désormais, le temps combat pour les carlistes : chaque heure qui s'écoule leur est un bien et leur vaut un progrès. Voilà le moment que l'Europe, à la suite de la Prusse, choisirait pour reconnaître la dictature madrilène.

Un autre à-propos caractérisait la fantaisie diplomatique des cabinets : le moment de la terreur en Espagne leur paraissait bon. Serrano leur semblerait digne de tous

les égards depuis qu'il sème l'épouvante dans tous les foyers honnêtes, depuis qu'une loi des suspects enveloppe le pays, et que toutes les familles soupçonnées de royalisme sont chassées ou emprisonnées.

La vie des prêtres et des gens de bien demeure à la merci de la fureur des premiers venus ; on est tué sans jugement, on est spolié, traqué, insulté. Que de titres Serrano présente en ce moment au monde ! Quel respect pour tous les droits ! Quel vigoureux maintien de l'ordre ! Il y a vraiment là de quoi séduire les cabinets. Cela rappelle un peu les séductions du Comité de salut public qui cependant ne suffirent pas pour déterminer l'Europe à reconnaître la première République française.

Les lâchetés devant la révolution tiennent une assez grande place dans l'histoire diplomatique de notre siècle ; mais la reconnaissance de la république madrilène, dans les conditions où elle nous apparaît aujourd'hui, dépasserait tout.

La reconnaissance du gouvernement de Serrano serait un scandale politique qui ne mènerait à rien. Lors même qu'on l'obtiendrait par une misérable condescendance, la reconnaissance ne résoudrait rien. Les difficultés les plus graves naîtraient de l'intervention ; il serait dangereux de s'y heurter. L'initiative prussienne en Espagne est tenue pour suspecte ; l'Angleterre, la Russie et l'Autriche ne deviendront jamais ses auxiliaires.

EVASION DE BAZAINE.

L'évasion du maréchal Bazaine a vivement ému le public. Toute la presse s'en occupe. Les journaux qui la commentent avec le plus de passion sont ceux qui ont témoigné le plus de sympathie à la fuite de M. Rochefort ; les plus impitoyables pour le malheureux maréchal, sont aussi les plus indulgents pour les criminels du 4 septembre et de la Commune.

Puisque nous vivons en un temps où les

institutions et les principes tenus en suspicion, les hommes sont tout, il n'y a rien d'étonnant à voir toute la presse occupée de l'évasion de M. Bazaine. Ce détenu n'était pas, à vrai dire, le premier venu. Il avait été maréchal de France, grande et haute dignité, quand il y avait des institutions, il avait commandé à des armées, et, un moment, la patrie trompée avait espéré en son épée. Et puis les illusions étaient tombées, Metz avait été perdu, et il avait fallu demander à ce même homme compte de l'honneur militaire compromis.

La sentence du tribunal de guerre, après des débats longs, graves et solennels, avait été terrible. L'arrêt avait prononcé que M. le maréchal Bazaine avait manqué au devoir et à l'honneur, et l'avait condamné à la dégradation militaire et à la peine de mort. Mais les temps où les institutions s'écroulent comme des châteaux de cartes faute de principes à la base, ne sont pas non plus ceux où il soit permis à la justice d'être impitoyable dans sa sévérité. Il y avait pour notre société tout entière à prendre sa part du crime commis et de la décadence morale que ce triste procès avait révélée.

La clémence parla. La vie fut laissée sauve au condamné, on lui fit grâce de la cérémonie de la dégradation, plus effroyable, plus lugubre et plus atroce mille fois que la mort. On ne voulut pas souffrir, et les larmes eussent échappé au plus dur des assistants, — que ce vieux soldat, après tant de campagnes, fût amené devant la troupe pour s'y voir arracher ses épaulettes, déchirer ses galons et briser son sabre. On lui épargna d'entendre ainsi publiquement la voix sévère de la justice prononcer : « Bazaine, vous êtes indigne de porter les armes, » mais les effets en furent réservés et ils subsistent. Le malheureux n'est plus citoyen, il n'est plus capable d'être soldat. Le plus pauvre, le plus humble, le plus misérable des Français pourrait à un jour d'invasion demander un fusil pour aller à la frontière chercher la gloire de mourir pour son pays. Celui qui fut le maréchal Bazaine n'est plus l'égal de ce conscrit, de cet engagé. Il est

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE TISSERAND PHILOSOPHE.

(Suite.)

Là-dessus il fit entendre un petit cri aigu, et la jolie bête, je ne sais comment, apparut tout-à-coup sur son épaule.

— Elle me suit ainsi dans mes promenades, quelquefois même sans que je la voie ; mais dès que je l'appelle, elle arrive ainsi.

— J'avais toujours cru la belette une bête malfaisante.

— Elle appartient, en effet, à la mauvaise famille des mustelles, famille d'assassins et de voleurs ; mais la pomme de terre n'appartient-elle pas à la famille empoisonneuse des solanées ? Voyez ce qu'il serait arrivé si, la jugeant sur sa parenté, on l'avait rejetée de nos cultures. Moi aussi, ajouta-t-il, je fais la guerre aux mustelles et je leur tends des pièges ; mais longtemps

avant de la connaître comme je la connais aujourd'hui, je ne pouvais me décider à tuer celle-ci. Sa gentillesse me criait : Grâce !

En causant ainsi nous cheminions, et sans y penser je suivais le bonhomme vers sa mesure, où nous arrivâmes à la tombée du soir : un vieux banc était devant la porte ; nous y voilà assis, moi l'écoutant toujours.

— La famille des mustelles, disait-il, se compose des martres, fouines, putois et belettes. Leurs ravages ne s'exercent que sur le poulailler, la volière et le clapier ; mais ces ravages, par leur fréquence, sont un des ennuis du fermier, et surtout de la fermière. Pour comprendre l'espèce de colère qu'ils inspirent aux gens de la campagne, et la guerre acharnée qu'on leur fait en tous lieux, il faut avoir vu par ses yeux les horribles carnages que peuvent faire, en une nuit, ces animaux cruels et rusés, qu'un vieil auteur appelait « bêtes au cœur félon. »

Vous imaginez-vous ma surprise en écoutant au milieu des bois cette leçon d'histoire naturelle faite par un aussi étrange professeur ?

— A les prendre par ordre de grandeur, continua-t-il, le premier de ces buveurs de sang est la martre, bête nocturne, solitaire, silencieuse et méfiante, qu'on aperçoit fort rarement, et dont la présence dans une ferme ne se manifeste que par les massacres qu'elle y accomplit. Elle n'exerce pas ses ravages seulement dans la basse-cour, elle fait la chasse aux oiseaux, mange leurs œufs, qu'elle va chercher jusque sur les branches des arbres les plus hautes et les plus flexibles. Heureusement les martres ne se multiplient que très-peu : elles n'ont qu'une portée par an, au printemps, et ne font que deux ou trois petits. Aussi, sans leur extrême prudence, auraient-elles disparu depuis longtemps, car les habitants de la campagne les chassent infatigablement, d'abord à cause du mal qu'elles font, et ensuite à cause de leur fourrure.

— Où la martre fait-elle ses petits ? demandai-je.

— Dans les creux d'arbres ; mais elle n'a recours à ce genre de logis que lorsqu'elle n'a pu trouver dans son voisinage le nid de

quelque écureuil dont elle s'empare, après en avoir, contre tout droit, expulsé le propriétaire.

— Et la fouine ?
— La fouine, dit-il, autre mustelle un peu plus petite que la martre, n'est pas moins terrible dans les poulaillers, et elle est d'ailleurs un peu plus commune, peut-être parce qu'elle est plus féconde, peut-être aussi parce que, sa fourrure étant moins recherchée que celle de la martre, on lui fait une chasse moins active. Elle a plusieurs portées par an, et s'établit, pour élever sa famille, soit dans les arbres creux, soit dans des trous de muraille, sur un lit de mousse. On la trouve aussi quelquefois dans les greniers et les granges.

J'assistais, vous le voyez, à une vraie conférence ; mais ici le conférencier s'interrompit pour entrer prendre dans sa chaumière un énorme cahier de notes manuscrites.

Thérèse, qui était aussi devant la petite porte, occupée à coudre silencieusement, profita de cette interruption pour me dire :

frappé d'une déchéance absolue et irrévocable, marqué d'un sceau indélébile. Il est chassé de la vie publique à tout jamais, et son autorité même a cessé dans sa famille. Il ne pourrait être témoin dans un acte, ni tuteur de ses enfants. Tels sont les effets légaux de la condamnation portée contre lui à Trianon.

Il était détenu, dans l'île Sainte-Marguerite, sous le beau ciel de Provence, au milieu des flots de la Méditerranée, et il y avait dans ce châtimement exceptionnel quelque chose qui inclinait à la méditation, à la pitié, au respect de l'infortune. Des affections pieuses et dévouées avaient ennobli et consolé son malheur. Le voici évadé : comment ? Le gouvernement a ouvert une enquête, donc on le saura peut-être. En attendant, la presse cherche des on-dit pour lier des récits et satisfaire à la curiosité d'un public plus inquiet de l'anecdote que de la morale.

Les journaux officieux sont légèrement embarrassés de l'accident. Ils craignent que l'on n'en prenne thèse à démontrer l'impuissance du gouvernement à se faire servir et obéir. Le *Journal de Paris* s'en tire en jetant un trait d'esprit à la française :

« Quelqu'un en apprenant l'évasion de M. Bazaine, disait ce matin : — Pourquoi n'a-t-il pas préféré sortir de Metz ? »

Mais tout le monde n'est pas si disposé à prendre les choses par le côté plaisant, et le *Journal des Débats* ne ménage pas les réflexions :

« Le gouvernement, dit M. Francis Char- mes, est bien malhabile à garder des prisonniers que la justice lui confie ! Des accidents de ce genre, trop souvent répétés, donnent une triste idée de la vigilance de l'administration. Une fois, passé encore ; mais deux ! mais M. Bazaine après M. Rochefort ! en vérité c'est un peu trop, et tant de malheur n'est pas naturel. Il y a, qu'on nous pardonne l'expression, quelque chose qui cloche dans la machine.

» De telles mésaventures n'arrivent pas coup sur coup sans qu'on les ait, dans une certaine mesure, méritées. Il est évident — et c'est ce qui donne un caractère inquiétant à l'évasion de M. Bazaine, — qu'une sorte d'anémie s'est emparée du gouvernement et a gagné tous les membres. C'est une faiblesse générale à laquelle rien n'échappe, qui s'étend au loin, et qui est également sensible à l'île des Pins et à l'île Sainte-Marguerite.

» Le mal n'est que trop grave : peut-être vaut-il mieux qu'il frappe les yeux afin qu'on y cherche et qu'on y applique le remède. C'est ce même mal qui avait tout désorganisé en France à la fin du second empire : les liens de l'administration étaient relâchés, la mollesse et l'imprévoyance avaient laissé le désordre s'introduire sourdement partout. Le mal se cachait sous des dehors brillants, on l'ignorait, il s'est montré enfin, on sait de quelle manière : il était alors trop tard pour le réparer. »

Sans doute, mais la logique vous crie vainement que vous ne pouvez vous passer d'institutions et de principes, et vous vous

contentez de chercher des hommes. Qui sait les desseins de la Providence ? Le *XIX^e Siècle* se demande avec tout le sérieux dont il est capable si ce n'est peut-être pas M. Bazaine que M. le duc de Broglie songeait l'autre jour à Evreux dans son invocation virgilienne : *Si forte virum quem...*

Il est certain que voilà par les chemins de l'exil un homme qui a connu toutes les extrémités de la vie ; l'Europe, l'Amérique et l'Afrique lui ont laissé pénétrer leurs secrets, et donné des leçons bien diverses.

Que va-t-il faire ? A-t-il simplement voulu retrouver pour ses dernières années la liberté du foyer domestique et chercher quelque hospitalité où il puisse s'asseoir entre sa femme et ses enfants dans l'oubli du passé ? Si cela était, il serait indigne par aucune parole d'outrage ou de dénonciation, de troubler la dernière retraite du vieux guerrier, qui fut à la fois malheureux et coupable. S'il veut l'oubli, que personne ne le lui dispute.

Mais s'il devait se retrouver comme un agent d'intrigues, de machinations ou de coup de main, s'il voulait lever son front contre la justice, alors sa condamnation se dresserait de nouveau pour l'écraser. Il est dans l'histoire de ces exemples de bannis dont l'infortune ne sut pas mériter le respect. Nous ne voulons pas rechercher, c'est affaire aux enquêteurs officiels, si le prisonnier avait ou non donné sa parole de ne pas s'évader. Il est libre aujourd'hui, malgré les lois. Que Dieu lui accorde la paix et le silence !

Adrien MAGGIOLE.

Une erreur à rectifier. Plusieurs journaux ont parlé d'un M. Rouille qui aurait joué un rôle important dans l'évasion. L'orthographe du nom a dû être tronquée. La personne dont il est question se nommerait Antonio Alvarez de Rull. C'est un jeune mexicain, âgé de 20 ans, attaché à la famille Bazaine par des liens de parenté et d'amitié. D'un tempérament ardent et d'une énergie peu commune, M. Antonio Alvarez de Rull aurait été mêlé à tous les événements qui ont précédé la fuite du prisonnier de l'île Sainte-Marguerite.

On raconte que plusieurs fois le jeune mexicain aurait été signalé à la surveillance de la garde du maréchal. C'est ainsi qu'un jour la permission de visiter le maréchal — permission qui n'était jamais accordée pour plus de quatre jours — n'ayant pas été renouvelée à temps, il ne put, malgré ses prières, obtenir de voir le prisonnier.

Il paraît également que le fils du maréchal, le jeune Achille — que dans l'intimité on nomme *Paco* — enfant d'une précocité rare, était dans le secret, et a montré une résolution extraordinaire et une discrétion à toute épreuve.

On lit dans le *Figaro* :

Trois personnes, — trois seulement, — ont été initiées, d'une manière complète, au secret du complot.

Le prisonnier,

Sa femme,

Et leur cousin, M. Antonio Alvarez Drull,

bête plus cruelle et plus malfaisante : quand il entre la nuit dans un poulailler ou dans une garenne, il commence par tout égorgier. Le jour, au milieu des champs, il s'élance comme un trait sur les lièvres, s'attache à leur cou, et, malgré leur fuite, ne les abandonne que morts ou épuisés. Inférieur par la force aux tigres et aux panthères, le putois est certainement leur égal par la férocité.

Mon professeur, en cet endroit de sa leçon, poussa son petit cri, et je vis aussitôt la belette apparaître sur son épaule. Il la prit sur ses doigts, me la présenta, et me dit :

— Celle-ci est la plus petite, mais c'est en même temps la plus jolie et la plus malicieuse des mustelles. Tout en elle est grâce et prestesse. Sa marche singulière, par petits bonds rapides, semble la rapprocher de l'oiseau, cependant on ne lui voit point d'ailes, mais ses petites pattes disparaissent cachées sous son corps recourbé en arc, et l'on ne sait si elle touche la terre. Il est impossible de ne pas sourire quand on la voit si plaisamment bondir. On sent chez elle je ne sais

le jeune mexicain de vingt ans dont il a déjà été question plus haut.

Les trois conjurés étaient convenus de la conduite à suivre, selon le résultat des démarches de M^{me} Bazaine auprès du maréchal de Mac-Mahon.

C'est ainsi que M^{me} Bazaine, pour tromper le directeur du fort Sainte-Marguerite, M. Le Marchis, devait écrire à son mari qu'elle était parfaitement contente de son entrevue avec le Président de la République.

Cela voulait dire qu'elle n'avait rien obtenu.

Et, suivant les conditions faites à l'avance, c'était le signal de l'évasion.

Cependant, après son échec auprès du maréchal-président, M^{me} Bazaine partit, avec ses trois enfants, pour les eaux de Spa. Elle y installa sa petite famille dans les premiers jours d'oct. C'était quelques jours seulement avant la prorogation de l'Assemblée.

Voilà donc les enfants installés à Spa. M^{me} Bazaine les aurait quittés pour retourner sur les côtes de la Méditerranée afin de coopérer activement à l'évasion.

Nous n'en connaissons point encore les détails d'une façon positive.

Mais voici ce qu'écrivit de Cannes un reporter de *Paris-Journal* :

« L'impression générale est qu'il est impossible que le maréchal, vieux et gros, soit descendu de sa terrasse sur les rochers, où la mer vient se briser avec une violence inouïe.

» Cette terrasse est élevée de plus de vingt mètres ; la nuit de l'évasion il faisait un temps affreux, le vent soufflait avec une violence inouïe, et un homme suspendu à une échelle de corde, aurait été horriblement balancé.

» On pense que le maréchal est sorti par un escalier tournant, donnant sur la plate-forme des rochers et une petite porte dont la clef aurait été soustraite au directeur.

» Les domestiques du maréchal : deux valets de pied, une femme de chambre et un cuisinier, ont été arrêtés et interrogés.

» Voici, nous affirme-t-on, ce que l'un d'eux aurait raconté sur l'évasion du maréchal.

» Samedi, avant de retourner à terre, la maréchale aurait eu avec son mari et le colonel Villette un entretien très-animé. Une vive discussion se serait même élevée entre le maréchal et la maréchale. Puis, on aurait entendu M^{me} Bazaine dire à son mari à mi-voix, au moment de prendre congé de lui : « C'est entendu ! à demain ! »

» Vers trois heures et demie du matin, au moment où tout dormait dans le fort, peut-être même les sentinelles, un pêcheur aurait vu une petite barque aborder avec beaucoup de difficultés, vu le gros temps, du côté de l'île opposé à la terrasse.

» Au même moment, ce pêcheur aurait distingué au large les feux d'un navire.

» Puis, poussé par le vent, il aurait regagné Cannes sans s'occuper autrement de cette barque mystérieuse et de ce navire arrêté en pleine mer, par une nuit d'orage, juste en face l'île Sainte-Marguerite.

» Voilà les seuls détails que l'on peut

avoir jusqu'à présent. On raconte ici une foule d'anecdotes qui sont absolument du domaine du roman.

» On m'a dit très-sérieusement que la maréchale serait venue trouver un pêcheur, et lui aurait dit : « Je suis ruinée, je ne puis payer vos services ! Voulez-vous sauver mon mari ? » Et que le pêcheur aurait consenti.

» On parle beaucoup de M. Rull, le jeune ami du maréchal et le cousin de la maréchale à laquelle il est absolument dévoué.

» C'est certainement lui qui a tout organisé ici, et il ne devait y avoir dans la barque qui a abordé à Sainte-Marguerite qu'un matelot, M. Rull et la maréchale.

» On prétend même que, pour arriver plus vite, la maréchale aurait voulu prendre un avion.

» Il paraît décidément que le navire à bord duquel s'est réfugié le maréchal est le *Ricasoli*.

On annonce l'arrivée de Bazaine en Suisse, or, les bonapartistes se disposent à se rendre en Suisse, au château d'Arenenberg, auprès de l'Impératrice Eugénie et du prince Impérial pour fêter le 15 août, la Saint-Napoléon. Bazaine sera-t-il parmi les visiteurs ?

On s'attend à la publication prochaine d'une lettre de l'ex-maréchal. Ses amis assurent qu'il doit faire paraître un mémoire destiné à compromettre un grand nombre de personnages importants, civils et militaires.

Nouvelles extérieures.

Le *Standard* publie la dépêche suivante de Berlin :

« Les affaires espagnoles continuent à être le sujet principal sur lequel se fixe l'attention. On espère en général que le gouvernement allemand n'hésitera pas, qu'il agira résolument dans les limites du droit international. Le *National Zeitung*, commentant le discours de S. M. britannique, conclut du passage relatif à l'Espagne que le cabinet actuel, comme son prédécesseur durant la dernière guerre, a l'intention de baser sa politique sur les intérêts du commerce anglais des canons. La même feuille exprime néanmoins l'espoir qu'après la circulaire du ministre des affaires étrangères d'Espagne, un sentiment de honte amènera les autres puissances européennes à suivre l'Allemagne. »

On voit par cette dépêche à quel point le langage très-net de la reine d'Angleterre a eu le don d'irriter les Prussiens.

ESPAGNE.

Officiel. — Un décret royal déclare leurs et responsables comme tels tous les juges, notaires, acquéreurs, etc., qui coopéreront à la confiscation des biens des carlistes ordonnée par la dictature de Serrano.

— Mon homme, Monsieur, ne parle pas tous les jours, mais quand il s'y met...

VI.

LA SUITE DES MUSTELLES.

Le rustique conférencier reparut bien vite et continua : — Parmi les mustelles, il faut mentionner encore une autre « bête au cœur félon » : c'est le putois ou puant, qui pour la taille tient à peu près le milieu entre la fouine et la martre, mais qui peut être mis au même rang pour les instincts malfaisants. Son nom de putois indique, par sa racine *put*, le dégoût qu'il inspire : il pue et déplaît. Le putois se loge à l'aventure, le moins mal qu'il peut, dédaignant tout travail honnête, et n'ayant de goût que pour la paresse et le crime. Parfois il chasse de son terrier le pauvre Jean Lapin et s'y établit à sa place, n'en sortant que la nuit pour accomplir toutes sortes de mauvaises actions. Celui-ci ne s'attaque pas seulement aux volailles ; il fait, surtout en hiver, la chasse aux abeilles. On trouve difficilement une

bête plus cruelle et plus malfaisante : quand il entre la nuit dans un poulailler ou dans une garenne, il commence par tout égorgier. Le jour, au milieu des champs, il s'élance comme un trait sur les lièvres, s'attache à leur cou, et, malgré leur fuite, ne les abandonne que morts ou épuisés. Inférieur par la force aux tigres et aux panthères, le putois est certainement leur égal par la férocité.

Mon professeur, en cet endroit de sa leçon, poussa son petit cri, et je vis aussitôt la belette apparaître sur son épaule. Il la prit sur ses doigts, me la présenta, et me dit :

— Celle-ci est la plus petite, mais c'est en même temps la plus jolie et la plus malicieuse des mustelles. Tout en elle est grâce et prestesse. Sa marche singulière, par petits bonds rapides, semble la rapprocher de l'oiseau, cependant on ne lui voit point d'ailes, mais ses petites pattes disparaissent cachées sous son corps recourbé en arc, et l'on ne sait si elle touche la terre. Il est impossible de ne pas sourire quand on la voit si plaisamment bondir. On sent chez elle je ne sais

quoi d'aimable qui semble indiquer que cette charmante bête n'est faite que pour être aimée. Buffon ne s'y est pas mépris ; il a très-bien senti cela : aussi raconte-t-il avec détail une histoire de belette apprivoisée dont le plus grand plaisir, quand elle se savait regardée, c'était de se livrer à mille gentillesses, pour le seul besoin de plaire. N'y a-t-il pas là un indice évident que la belette est faite pour la familiarité et le service de l'homme ? Qu'y aurait-il là d'extraordinaire ? Les chasseurs ont bien su tirer parti d'une autre mustelle, le furet, devenu depuis longtemps domestique ; pourquoi n'utiliserait-on pas la belette ? Vous savez, Monsieur, que sa chasse préférée est la chasse aux vipères ; elle se préserve de leur venin en mâchant, lorsqu'elle en est piquée, des feuilles de pédane ou des tiges de verveine... car les animaux, eux aussi, connaissent les vertus des plantes : n'est-ce pas une chose admirable ? Ah ! si je savais écrire, Monsieur, je ferais un livre intitulé : *la Science des bêtes*.

Non, reprit-il, non, je ne peux me figurer que la belette ne soit pas destinée à devenir

pour l'homme, un précieux domestique ; elle semble d'elle-même rechercher nos habitations et demander de se mettre avec nous en communauté d'existence et d'intérêts. Frileuse, elle serait bien aise, en hiver, de vivre à notre foyer ; friande et sensuelle, elle se laisserait volontiers nourrir et caresser par nous : l'abstinence est pour la belette un supplice. Admises parmi nous, elles seraient charmées de se rendre utiles, soit en faisant la guerre aux souris, soit en nous amusant de leurs gentillesses.

La belette n'a été mise au nombre des ennemis du cultivateur que parce qu'on l'a méconnue et rejetée loin de nous inconsiderément. On ne pense qu'à tuer cette mustelle gracieuse ; il eût été plus sage de lui donner une éducation convenable. A l'état sauvage, la plupart de nos animaux domestiques, bien probablement, ne la valaient pas.

(La suite au prochain numéro.)

Dorr
ligne de
recul
Par d
royal, l
de Logi
Mort à
Don
dum au
Le Da
de Biar
« Soix
dia, dé
qu'ils
grand c
parés d
nétrer la
dehors.
Voici
l'Agence
» Une
justice di
réchal E
campagn
» On a
listes.
» Il est
retourne
» Les
les déci
le conseil
tuation p
» Un d
dres le p
pas au su
» Le r
la soirée,
vement se
» Le g
mier corp
carlistes l
lage d'O
tranché d
tailions, c
troupes d
en quatre
Chroi
vili
LISI
Le maire
citoyens qu
du décret
ministériel
municipale
posée au s
qu'au 29 ac
Pendant
clamer son
pourra der
tout individ
Les conc
outre d'avo
1^e être n
2^e S'y ét
3^e Y avoi
4^e Y pay
Le temp
ziers cas e
chain.
Les pers
des cas pré
riat de la
heures du
tion établis
et justifiant
commune,
Les pers
étant néés
reunes, n'a
mois au 27
liste.
Le maire
laire ci-des
que celles
ciale, soit
légaux, ne
Il ne sau
citoyens po

Dorregaray a repris l'offensive sur la ligne de l'Ebre. Les républicains découragés reculent.

Hendaye, 12 août.

Par dépêche officielle reçue au quartier royal, l'on vient d'apprendre que les troupes de Logrono se sont soulevées au cri de : *Mort à Zabala!* Don Carlos vient de signer un Memorandum aux puissances.

Le Daily News a reçu la dépêche suivante de Biarritz :

« Soixante carlistes sont entrés à la Guardia, déguisés en muletiers. Les charrettes qu'ils conduisaient étaient chargées d'un grand nombre de carabines ; ils se sont emparés d'une porte par laquelle ils ont fait pénétrer la bande carliste qui se trouvait au dehors. »

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Madrid, 11 août, soir.

Une lettre particulière du ministre de la justice dit que le maréchal Serrano et le maréchal Espartero approuvent le plan de campagne.

On assure que l'armée attaquera les carlistes.

Madrid, 12 août.

Il est inexact que le général Zabala doive retourner à Madrid.

Les partisans du ministère assurent que les décisions qui seront prises demain dans le conseil des ministres amélioreront la situation politique.

Un délégué ami de Cabrera va à Londres le prier d'aider don Carlos. On ne croit pas au succès de cette mission.

Le maréchal Serrano est attendu dans la soirée. Il est probable qu'il fixera définitivement sa résidence à Madrid.

Madrid, 11 août, 1 h. 30 soir.

Le général Moriones, à la tête du premier corps d'armée, a pris aujourd'hui aux carlistes les importantes positions et le village d'Oteiza, où le général Mendiri était retranché depuis cinq jours, avec dix-huit bataillons, de la cavalerie et de l'artillerie. Les troupes du gouvernement se sont emparées en quatre heures de toutes les positions.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR. — AVIS ADMINISTRATIF.

LISTE électorale municipale.

Le maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes de la loi du 7 juillet dernier, du décret du 11 du même mois et des circulaires ministérielles transmises depuis, la liste électorale municipale préparatoire de la commune sera déposée au secrétariat de la Mairie, à partir du 9 jusqu'au 29 août du présent mois.

Pendant ce temps, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra demander l'inscription ou la radiation de tout individu indûment omis ou indûment inscrit.

Les conditions à réunir pour être électeur sont, outre d'avoir 21 ans accomplis :

- 1° Être né dans la commune ;
- 2° S'y être marié ;
- 3° Y avoir tiré au sort ;
- 4° Y payer l'une des 4 contributions.

Le temps de domicile exigé pour les trois derniers cas est un an révolu au 27 septembre prochain.

Les personnes qui ne se trouveront dans aucun des cas prévus ci-dessus, devront faire au secrétariat de la Mairie, jusqu'au 29 du courant, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, une déclaration établissant le lieu et la date de leur naissance et justifiant d'un domicile réel de deux ans dans la commune, au 27 septembre.

Les personnes qui auraient quitté la commune, y étant nées ou y ayant tiré au sort, et y seraient revenues, n'auraient à justifier que d'un séjour de six mois au 27 septembre, pour être inscrites sur la liste.

Le maire rappelle que, passé le délai réglementaire ci-dessus (29 août), aucune inscription autre que celles prononcées, soit par la commission spéciale, soit par M. le juge de paix, dans les délais légaux, ne pourra être faite sur la liste électorale.

Il ne saurait donc trop insister auprès de ses concitoyens pour les inviter à se présenter à la Mairie,

afin de s'assurer s'ils sont portés sur la liste, et, dans le cas contraire, réclamer leur inscription.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 6 août 1874.

Le conseiller municipal délégué, faisant fonctions de maire,
BURY.

L'Officiel publie des décrets indiquant la division de la France en 18 régions. Les commandants des circonscriptions commanderont les régions.

Le département de Maine-et-Loire appartient à la 9^e région, chef-lieu Tours.

Examens des engagés conditionnels de deuxième année.

Le ministre de la guerre vient d'arrêter la disposition à suivre au sujet des examens définitifs des engagés conditionnels de deuxième année, qui, aux termes de l'article 38 de la loi du 24 juillet 1873, peuvent obtenir un brevet de sous-lieutenant auxiliaire ou une commission équivalente et être placés avec leur grade, selon les besoins de l'armée, dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

On sait qu'il n'existe encore dans les rangs que des engagés conditionnels du premier appel qui aient été en mesure de contracter un nouvel engagement d'un an. Ces jeunes gens doivent subir par anticipation leur examen à la fin du mois d'octobre prochain, quoiqu'ils ne puissent accomplir leur deuxième année que le 10 mars 1875.

Ils sont en ce moment répartis : pour l'infanterie, à l'Ecole régionale du camp d'Avor ; pour la cavalerie, à l'Ecole de Saumur ; pour l'artillerie et le génie, dans les régiments de ces armes.

La Compagnie des Chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses de chevaux et du grand carrousel qui auront lieu à Saumur les 23, 24 et 25 août, il sera délivré, au départ de Chinon, Bressuire, Poitiers et toutes les gares et stations intermédiaires comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les 23, 24 et 25 août, et valables pour le retour jusqu'au premier train du 26 août.

La même Compagnie informe également le public que des trains spéciaux de retour auront lieu les 23, 24 et 25 août. Pendant ces trois jours, un train spécial partira de Saumur à 8 heures 40 du soir et arrivera à Bressuire à 11 heures 50, après s'être arrêté à toutes les gares et stations comprises entre ces deux villes.

Le voyage du maréchal-président en Bretagne est définitivement décidé.

Le maréchal quittera Paris dimanche prochain, allant au Mans, à Laval, Rennes, etc. Le 25, il partira de Nantes à 9 heures 20 du soir pour Angers, où il arrivera à minuit 58.

Le 26, il partira d'Angers à 4 heures 05 du soir pour Paris, où il arrivera à 11 heures du soir.

Un violent orage s'est abattu, dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, sur Lussac (Vienne) et ses environs. Il est tombé une si grande quantité d'eau que la cour de la gare de Lussac était littéralement inabordable pour les voyageurs qui se rendaient au marché de Poitiers.

La foudre est tombée sur les bâtiments et sur plusieurs arbres d'une ferme, située à Chantegros. A la Chenetie, elle est entrée dans une maison habitée par le sieur Pineau et sa femme, et les a suffoqués au point qu'ils sont restés près de deux heures sans connaissance.

Un de nos compatriotes, dit la Revue de l'Ouest, aujourd'hui fixé dans les Vosges, à Epinal, vient, depuis quelques jours, d'entrer dans sa 40^e année, et jouit de la plénitude de ses facultés physiques et intellectuelles. C'est M. Jean Auvin, ancien sous-lieutenant au 20^e régiment d'infanterie légère, né à Messé, département des Deux-Sèvres, le 4 juillet 1774. Il a pris part à toutes les campagnes de 1794 à l'an IV ; de 1806 à 1809, il a combattu en Prusse, en Pologne et en Autriche ; il a fait la campagne de Russie et assisté au blocus de Metz. Il a été blessé grièvement devant Mayence, au Col, à Elisberg, à Wagram. Prisonnier de guerre

de 1795 à 1796, il a eu à subir toutes sortes de privations et de mauvais traitements.

On se souvient de l'émotion causée en Europe, il y a quelques années, par le baptême d'un enfant juif, nommé Mortara. Aujourd'hui, ce jeune israélite baptisé est un religieux augustin du monastère de Notre-Dame-de-Beauchêne ; le R. P. Pic Mortara a prêché dernièrement, à Niort, sur la fête du jour.

Musique des Sapeurs-Pompiers.

Jeudi 20 août, à 8 h. du soir, CONCERT SUR LA LOIRE, donné par la musique des sapeurs-pompiers, avec le concours de plusieurs amateurs de la ville.

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. Le Mississippi, pas redoublé (Blanche-veau).
 2. Rayon d'or, ouverture (Bousquier).
 3. Dieu glorifié par ses ouvrages, chœur (Beethoven).
 4. Age d'amour, valse (Bléger).
 5. Jeanne d'Arc, chœur (Dupont).
- ##### 2^e PARTIE.
6. La Reine Berthe, ouverture (Tilhard).
 7. La Déesse des moissons, polka-mazurka (Bléger).
 8. La Chasse aux Isards, chœur (Roland).
 9. Séville, grande valse avec introduction piano et orchestre à cordes (Casas).
 10. Quadrille pour musique militaire.

L'harmonium sera tenu par M. CASAS, professeur de musique à Saumur.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 16 août 1874.

A 8 HEURES 1/4 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. L'Enfant de la Loire, pas redoublé. DÉPLACE.
2. Tancredi, fantaisie. ROSSINI.
3. Rose et Violette, mazurka. WIEPRECHT.
4. L'Etoile d'Angleterre, polka. LAMOTTE.
5. La Fille de M^{me} Angot, fantaisie. LECOQ.
6. La Retraite de Solférino. TILLIARD.

Dernières Nouvelles.

Bayonne, 13 août, 11 h. 20 matin.

Des dépêches parvenues cette nuit aux autorités de Bayonne annoncent une grande victoire des carlistes remportée sur Moriones près d'Oteiza.

Il est à remarquer qu'avant-hier l'Agence Havas, parlant de ce combat, attribuait impudemment la victoire aux républicains. Ce qu'on en doit conclure, c'est que le maréchal Serrano, ayant besoin d'offrir quelques succès aux puissances pour en obtenir sa reconnaissance, aura donné l'ordre à Moriones d'attaquer et de vaincre. Moriones étant battu, il n'y avait nul moyen d'avouer un échec. On s'en est tiré en inventant une victoire.

Hendaye, 13 août.

Moriones a été repoussé et battu complètement à Oteiza.

Les cloches d'Irun sonnent pour célébrer la reconnaissance du gouvernement espagnol par la Prusse, l'Angleterre et la France.

L'infant don Juan a traversé la frontière avant-hier.

Faits divers.

LE PHYLLOXERA.

Du 25 juillet au 15 août, quelques phylloxeras éprouvent une dernière métamorphose et deviennent ailés. Ils peuvent alors voler dans l'air et être transportés par le vent à de grandes distances. C'est par ce mode de transport des insectes aptères que l'on explique l'apparition spontanée de phylloxeras sur des points isolés et fort éloignés de vignobles qui en sont infestés.

Il convient, à cette époque, d'entourer de coaltar ou goudron le pied des vignes atteintes. L'opération consiste à déchausser un peu le cep et à mettre tout autour un mélange de terre et de coaltar.

L'insecte, déposé sur les feuilles, cherche à gagner les racines où il trouve sa nourriture, mais il rencontre un obstacle infran-

chissable, le coaltar. Ainsi arrêté et privé de nourriture, il ne tarde pas à périr.

Il serait à désirer que cette mesure préventive fût partout mise en pratique.

Une commission nommée par M. le ministre de l'agriculture a été chargée d'étudier la marche du phylloxera, dans le département de l'Hérault, et les procédés les plus propres à en arrêter les ravages.

Cette commission fonctionne depuis cinq ans avec le zèle le plus louable, disent les journaux, et elle vient d'adresser à M. le ministre le rapport sur la visite qu'elle a faite d'un vignoble de la Camargue, que le propriétaire se flatte d'avoir défendu des ravages, sinon des atteintes du fléau.

La commission estime que les faits qu'elle a constatés et étudiés « ont la plus grande importance et fournissent un moyen pratique et économique de sauver notre vignoble français, » menacé aujourd'hui de toutes parts.

« Ce moyen consiste dans l'emploi, sur les racines des ceps, d'engrais riches en potasse et en azote, et mélangés d'une forte proportion de soufre pulvérisé, et dans la modification du milieu dans lequel est planté le cep, par l'addition, sur l'engrais, de 70 à 80 litres de sable ou de terre meuble ; ce procédé activerait la végétation de la vigne et pousserait à la reconstitution de ses racines. »

Les racines des ceps atteints et de ceux avoisinant les points d'attaques sont mises à nu et l'engrais, mélangé de soufre, est appliqué sur les racines et ensuite recouvert de la quantité de sable indiquée.

Quand les vignes ne sont pas atteintes et qu'il ne s'agit que de les préserver, il suffit de recouvrir l'engrais répandu sur le sol de quatre à cinq litres de sable au pied de chaque cep.

Le simple fumier de ferme peut suffire comme engrais, s'il est riche ; mais la commission recommande particulièrement le guano, la colombine ou les cendres de bois comme matières les plus riches en azote et en potasse.

Une des plus grandes opérations de la chirurgie a été pratiquée à l'hôpital de la Marine, à Brest ; l'artère iliaque externe a été liée pour obtenir la guérison d'un anévrisme.

Cette opération n'a été pratiquée que trois fois à Brest : Delaporte, chirurgien en chef de la marine, y fit pour la première fois en France la ligature de cette grosse artère, une des premières divisions de l'aorte ; elle a été faite également par Foully. Enfin elle vient d'être de nouveau pratiquée par M. le professeur Gallerand. L'opéré, qui porte un nom connu à Brest, est en bonne voie de guérison.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)

101, RUE DE RICHELIEU, A PARIS

EST EN MESURE DE LIVRER ACTUELLEMENT AU PUBLIC

LES

OBLIGATIONS COMMUNALES

ET

DÉPARTEMENTALES

De 300 Fr. 5 0/0

OU

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

(ÉMISSION DE 1872)

Au prix net de 275 francs

SANS COMMISSION

Intérêts 15 francs payables en janvier et en juillet. — Remboursement à 300 francs en cinquante ans. — Deux Tirages par an.

SÉCURITÉ.

La loi du 6 juillet 1860 contient les articles suivants :

- « La Société du Crédit Foncier de France est autorisée à prêter aux Communes et Départements les sommes qu'ils auront obtenu la faculté d'emprunter..... »
- « En représentation des prêts, et jusqu'à concurrence de leur montant, le Crédit Foncier est autorisé à créer et à négocier des Obligations, en se conformant aux règles établies au titre V de ses statuts. »
- « Ces obligations jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations foncières ou lettres de gage, par les lois et décrets concernant le Crédit Foncier. »
- « Les créances provenant des prêts faits aux Communes et aux Départements sont affectées,

par privilège, au paiement des Obligations créées en représentation de ces prêts.

REVENU.

D'un revenu supérieur à 5 p. 100, les Obligations Communales et Départementales sont plus avantageuses au prix de 275 francs que les Obligations des grandes lignes de Chemins de fer français qui viennent de hausser dans une proportion si sensible.

FACILITÉ DE NÉGOCIATION ET D'ENCAISSEMENT DES COUPONS

Il n'est pas de valeur plus commode, même pour des placements temporaires, que les Obligations Communales et Départementales. En effet :

1° Elles sont cotées au comptant et à terme à la Bourse de Paris et à toutes les Bourses de France.

2° La Banque de France prête sur ces titres jusqu'à 60 p. 100 de leur valeur.

3° Le coupon peut être touché, sans frais d'encaissement, chez tous les Trésoriers-payeurs généraux, chez tous les Receveurs particuliers des Finances et chez tous les agents du Crédit Foncier et du Crédit agricole.

CHANCES DE PLUS-VALUE.

Avant la guerre, toutes les Obligations du Crédit Foncier avaient dépassé de beaucoup le taux de leur remboursement.

A mesure que les cours de la Rente s'élèvent, on voit les obligations Foncières se rapprocher de leurs anciens prix. Il est donc permis d'espérer une plus-value importante pour les Obligations Communales et Départementales.

ARBITRAGE INDICQUÉ.

Il y a avantage, aux cours actuels des obligations des grandes lignes de Chemins de fer, à les échan-

ger contre des Obligations Communales et Départementales.

Le Crédit Général Français fait cet échange au cours moyen, sans commission.

Adresser les demandes, avant le 15 août, au Crédit Général Français, 104, rue de Richelieu, à Paris, ou à ses Succursales, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, et 29, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

On peut verser les fonds dans toutes les Succursales de la Banque de France au compte du Crédit Général Français.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 79^e fascicule, PLU à POR, est en vente.

VULNÉRINE MAUREL

antiputride puissant, employé contre beaucoup de maladies, et la Pommade Vulnérinée, spécifique contre les hémorroïdes, se

vendent dans les bonnes pharmacies. (Voir aux annonces).

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituités, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castiestuart,

le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrance de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARRE, curé.

Certificat n° 69,719.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 Kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 boîtes, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les taxes de 52 et 60 francs. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMANDEUR, épicière, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers.

Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. DUPUY, ancien notaire à Montsoreau, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi.

Tribunal de Commerce de Saumur.

MILLITE CHAPLAIN.

Les créanciers de la faillite de la dame Alexandrine-Sidonie Brucy épouse séparée de corps et de biens de M. Adrien-Alexandre Chaplain, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, sont invités à se présenter, le jeudi 27 août courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, et de donner leur avis sur l'excusabilité de la faillite.

Le commis-greffier assermenté du tribunal,

(378) L. BONNEAU.

Etude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

HUIT MAISONS

Situées à Saumur.

Ci-après désignées :

- 1° Une maison, place de la Bilange, n° 12, occupée par M. Pic;
- 2° Une maison, rue Saint-Jean, n° 43, occupée par M. Lardoux;
- 3° Une maison, rue Saint-Jean, n° 41, occupée par M. Muray;
- 4° Une maison, rue Saint-Jean, n° 39, occupée par M. Rayneau;
- 5° Une maison, rue Saint-Jean, n° 37, occupée par M. Besnard;
- 6° Une maison, rue Cendrière, n° 4, occupée par M. Vaucel;
- 7° Une maison, rue Cendrière, n° 6;
- 8° Une maison, rue Cendrière, n° 5, occupée par M. Aubouin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MEHOUS, (369)

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à gauche à l'entrée du Pont-Fouillard.

Actuellement occupée par M. Berger-Girault, aubergiste et boucher.

S'adresser à M. MEHOUS, notaire.

Etude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 38.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit :

Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin, bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M. MEHOUS, notaire.

Etude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

1^{re}. COMMUNE D'ARTANNES.

1° Quarante-quatre ares de vigne et luzerne, en Charazé, joignant au levant le petit chemin de Charazé et au nord Foulard.

2° Environ 8 ares 50 centiares de vigne, en Godebert.

2^{re}. COMMUNE DE DISTRÉ.

3° Environ 2 ares de terre, au fossé de la Dorée.

4° Deux ares 75 centiares de terre, aux Chenevaux-de-Munet.

5° Deux ares 75 centiares de bouillarde, à la Fontaine-Saint-Martin, à Munet.

6° Environ 50 centiares de bouillarde, à prendre en commun dans la bouillarde de Munet.

7° Cinq ares 50 centiares de pré, dans la prée de la Roche.

8° Une parcelle de bois, au bois de la Haye, à prendre dans un plus grand morceau.

3^{re}. COMMUNE DE SAINT-LAMBERT.

9° Quatre parcelles de terre et rangées, dépendant des closieries de la Violetterie et de la Groseillerie, situées au haurg de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter les biens d'Artannes et de Distré, à M. MOQUIN, à Munet, et, pour visiter les autres biens de Saint-Lambert et pour traiter, à M. MEHOUS, notaire. (355)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située rue des Pauvres, au Pont-Fouillard, commune de Bagneux, dépendant de la succession de M. DOLEBEC.

Cette propriété comprend : maison, distribuée au rez-de-chaussée de cuisine et de salle à manger; au premier, de deux chambres, mansarde et grenier au-dessus; cellier, boulangerie, grenier au-dessus, pavillon, jardin planté d'arbres fruitiers en plein rapport, grand bassin, trois autres bassins, pompe; le tout entouré de murs, contenant 15 ares.

S'adresser à M. BOURNILLÉ, propriétaire au Pont-Fouillard, ou à M. CLOUARD, notaire. (353)

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59.

Anciennement occupée par M. Milon, libraire.

Entrée en jouissance de suite.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. CLOUARD, notaire.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

MAISON

A Saumur, rue de la Visitation, n° 71.

Sept chambres à feu, plusieurs cabinets, grande cave pouvant contenir cent barriques, cellier, cour, puits, pompe.

S'adresser à M. CHAPIER ou à M. PIRON, dans la maison à vendre, ou à M. CLOUARD, notaire. (356)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A CEDER

De suite.

LA MAISON DE COMMERCE

De M. MENIER

Négociant-Distillateur

A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉAN, levée d'Encointe; à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M. CLOUARD, notaire. (314)

A VENDRE

UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges.

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le mercredi 19 août 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Gaultier-Tribert, rentier, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 34, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couvertures, matelas, couvertures, rideaux, édredons, draps, serviettes, nappes, effets, ameublement de salon, guéridons, consoles, bureau-ministre, commodes, glaces, pendules, flambeaux, argenterie, bibliothèques de différents ouvrages, tables de jeu, secrétaire marqué, tables de toilette, chauffeuses, table à ouvrage, armoires, cave à liqueurs, calèche, une jument et ses harnais, vins en bouteilles, porcelaine, cristaux, bouteilles vides, batterie de cuisine en cuivre et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

Au Champ-de-Foire,

UN JARDIN FRUITIER

Entouré de murs,

Avec pavillon, remise, écurie, pompe et bassin. — Contenance : 6 ares.

S'adresser à François PERCHER, à Saumur. (352)

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M. LELIÈVRE, à Distré. (177)

A VENDRE

Chez M. CARTIER, négociant en vins à Tours.

1 foudre de 140 hectolitres et sa pompe.

1 foudre de 22 hectolitres, 25 » 20 »

1 » 16 »

Et un appareil à distiller;

Le tout en parfait état.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BOURDON, chez M. Ackerman-Laurance, à Saint-Florent. (348)

Commune de Bagneux.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de Bagneux,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire réglant les diverses formalités à remplir pour régulariser l'enquête ouverte par suite de la construction d'une digue de défense contre les inondations de la Loire et du Thouet, dans la traversée de la route nationale n° 138;

Vu l'article 9 dudit arrêté :

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires intéressés, dont les immeubles sont compris dans la zone de cette digue, sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent et de Bagneux :

Que le procès-verbal de répartitions, plans et pièces à l'appui, sont déposés à la Mairie de Bagneux et seront tenus à leur disposition, à dater du 26 juillet 1874 jusqu'au 26 août prochain.

En Mairie de Bagneux, le 23 juillet 1874.

Le Maire,

EZÉCHIEL DEMAREST. (351)

A VENDRE

BON CHIEN D'ARRÊT, brack, 28 mois, dressé, allant à l'eau.

S'adresser à M. RAYÉ, menuisier à Fontevraut. (377)

CHARPIGNON

se charge de servir

dans les repas et noces, à la ville et à la campagne; de frotter et entretenir les parquets.

S'adresser à l'angle des rues du Temple et Pavée, n° 2, à Saumur.

MAISON

A LOUER

Présentement.

S'adresser à la Retraite. (213)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

On demande un apprenti.

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN

PLÂTRIER.

Rue d'Orléans, à Saumur.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article Cheminées de marbre en tous genres, de tous styles et de toutes provenances; et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride puissant prévient de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqures d'insectes venimeux, des mouches d'oreilles, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions; morsures de serpents; etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que : fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Famille, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

— En gros, rue de la Verrière, 45. — Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HENRIAT, LOUIS, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Baugé; LAMON, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PÉREZ, pharmacien à Segré.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que : fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Famille, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

— En gros, rue de la Verrière, 45. — Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HENRIAT, LOUIS, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Baugé; LAMON, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PÉREZ, pharmacien à Segré.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que : fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Famille, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

— En gros, rue de la Verrière, 45. — Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HENRIAT, LOUIS, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Baugé; LAMON, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PÉREZ, pharmacien à Segré.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que : fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Famille, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

— En gros, rue de la Verrière, 45. — Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HENRIAT, LOUIS, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Baugé; LAMON, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PÉREZ, pharmacien à Segré.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que : fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Famille, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

— En gros, rue de la Verrière, 45. — Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HENRIAT, LOUIS, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Baugé; LAMON, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PÉREZ, pharmacien à Segré.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que : fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Famille, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.